



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université des Sciences et de la Technologie d'Oran Mohamed BOUDIAF

**Procès-verbal du Conseil de Direction de l'Université
du 25 Aout 2020**



Année Universitaire 2019- 2020

Le vingt cinq du mois d'Aout de l'an deux mille vingt, s'est tenue la réunion du conseil de direction de l'université, en continuité avec celle qui a été organisé le dix huit du mois de la présidence de Mr HAMMOU Amine Bouziane, recteur de l'université.

Ordre du jour :

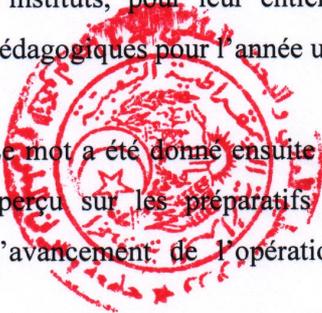
- I. Reprise des activités pédagogiques pour l'année universitaire 2019-2020

Étaient présents :

N°	Nom et Prénom	Qualité
1.	Amine Bouziane HAMMOU	Recteur
2.	Brahim BENYAHIA	Secrétaire Général
3.	Belal ALSHAQAQI	Vice-recteur de la Formation Supérieure du 1er et 2eme cycle, la Formation Continue, les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation
4.	Mebrouk HAMANE	Vice-recteur chargé du Développement, de la Prospection et de l'Orientation.
5.	Abdellatif El-Bari TIDJANI	Vice-recteur chargé de la Formation Supérieure de Post-Graduation de l'Habilitation Universitaire et de la Recherche Scientifique
6.	Lahouari CHAA	Vice-recteur des Relations Extérieures de la Coopération, de l'Animation et de la Communication et des Manifestations Scientifiques
7.	Abdelkader HACHICHI	Doyen de la Faculté d'Architecture et de Génie Civil
8.	Abbes AZZI	Doyen de la Faculté de Génie Mécanique
9.	Abdelghani TEBBOUNE	Doyen de la Faculté de Physique
10.	Bachir DJEBBAR	Doyen de la Faculté de Mathématiques et Informatique
11.	Larbi KACIMI	Doyen de la Faculté de Chimie
12.	Ghalem BACHIR	Doyen de la Faculté de Génie Électrique
13.	Anas MAMI	Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la
14.	Adil GAOUAR	Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques Appliquées ISTA
15.	Hichem LOUH	Directeur de l'Institut d'Éducation Physique et Sportive IEPS
16.	Maamar BOUDIA	Responsable de la cellule de communication

Mr le recteur a commencé par remercier l'ensemble des doyens des facultés et directeurs d'instituts, pour leur entière implication dans la préparation de la reprise des activités pédagogiques pour l'année universitaire 2019-2020.

Le mot a été donné ensuite aux doyens des facultés et directeurs d'instituts, pour donner un aperçu sur les préparatifs entamés pour la reprise des activités pédagogiques et l'état d'avancement de l'opération des dépôts des supports pédagogiques sur la plateforme



d'enseignement en ligne. Sur ce dernier point, Mr le recteur a exprimé sa satisfaction sur le taux d'avancement de cette opération, tout en insistant sur sa continuité à partir du 23 aout 2020, pour certaines spécialités ayant enregistrées un éventuel retard.

Dr. GAOUAR Adil a présenté le nouveau site dédié aux supports de cours des enseignements à distance. L'interface a été réalisée par la cellule de l'enseignement à distance de l'université, dont il est responsable. Ce site facilitera l'accès aux supports pédagogiques pour les étudiants, en leur permettant d'accéder directement aux cours demandés, répertoriés par faculté et département. Il a été donc décidé au conseil de direction d'adopter cette interface, afin de faciliter l'opération d'intégration des liens des supports pédagogiques, déjà disponibles sur la plateforme moodle, facebook et autres sites. Mr. GAOUAR doit réunir tous les chefs de départements et les informer de la démarche à suivre, afin de procéder de la mise en ligne de ce site, dans les plus brefs délais

Concernant la programmation des examens, Mr le recteur a insisté que, dès que la situation le permettra, la priorité sera donné aux départements n'ayant pas encore achevé les épreuves des semestres impairs. Il a été encore précisé, que selon le protocole de reprise, proposé par le ministère, il est possible de programmer des examens en présentiel, pour les spécialités dont le nombre d'inscrit ne dépasse par 30 étudiants, avec la condition d'informer, au préalable, Mr le recteur.

Mr le recteur a rappelé que pour les étudiants de certaines spécialités, dont il était impossible d'effectuer les stages pratiques à cause de la situation sanitaire, il est indispensable de leur trouver une solution en concertation avec les équipes pédagogiques et leur demander par exemple de présenter un travail personnel, dont la note d'évaluation comptera pour celle du stage initialement prévu

Il a était également rappelé, les décisions prises lors de la réunion précédente du 18 aout 2020, à savoir :

- L'autorisation des étudiants de master II, toutes spécialités, à accomplir et à soutenir leurs travaux relatifs aux projets de fin d'étude à partir du 23 août 2020, après autorisation de leurs encadreurs.
- Le maintien de l'interdiction exceptionnelle d'organiser toute autre activité en présentiel, au sein de l'université, jusqu'à nouvel ordre.



- L'annulation de toutes les activités en présentiel, déjà programmées au sein de certains départements, jusqu'à nouvel ordre.
- La reprise des enseignements en ligne pour tous les cycles et paliers, à partir du 23 août 2020.
- Un planning des examens de rattrapage pour les semestres impairs, sera annoncé à partir du 01/09/2020, après coordination avec les œuvres universitaires. Priorité sera donnée aux étudiants de master II.
- La programmation d'évaluations en ligne, en coordination avec les départements et l'administration de l'enseignement en ligne, pour les matières des unités transversales et de découverte.

Dans son intervention, Mr le vice recteur chargé de la post graduation, a précisé que 12 offres de formation doctorale, parmi les 14 proposées par notre université, ont été validées pour l'année universitaire 2020-2021. Il a été aussi question de rappeler que pour la programmation de soutenances de doctorat ou d'habilitation universitaire, il est indispensable d'informer au préalable le vice rectorat chargé de la post graduation.

Le conseil de direction a précisé que les dossiers de soutenance (doctorat et habilitation) de la faculté de génie civil et architecture, ne seraient acceptés pour traitement lors de la prochaine réunion du CSU, que si la procédure d'élection du CSF était mise en marche.

La séance fut levée à treize heures trente minutes (13h00).

Le Recteur de l'Université

